

## AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil municipal qui sera tenue le 14 juin 2021 à 19 h 30 à la salle Saint François-Xavier située au 994, rue Principale à Prévost, le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Numéro :	DM-2021-0049
Adresse :	Lot vacant projeté qui sera situé sur la rue de la Seigneurie (lot vacant
Lot : Objet :	projeté qui sera situé au sud de la propriété du 967, rue de la Seigneurie)  Lot projeté identifié comme 6 407 334 du cadastre du Québec  Autoriser la création d'un (1) nouveau lot résidentiel ayant une largeur à la rue (longueur de façade) de 15,21 mètres au lieu d'une longueur de façade de 50 mètres.  Les autres dimensions du lot projeté seront conformes.
Numéro :	DM-2021-0050
Adresse :	Lot vacant projeté qui sera situé sur la rue de la Souvenance (lot vacant
Lot : Objet :	projeté qui sera situé à l'ouest de la propriété du 855, rue de la Souvenance)  Lot projeté identifié comme 6 407 335 du cadastre du Québec  Autoriser la création d'un (1) nouveau lot résidentiel ayant une largeur à la rue (longueur de façade) de 15,82 mètres au lieu d'une longueur de façade de 50 mètres.  Les autres dimensions du lot projeté seront conformes.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

## **MESURES SPÉCIALES**

Tout intéressé pourra se présenter en personne à la séance du conseil pour se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure, à moins que ladite séance ne puisse pas être tenue avec la présence du public.

Tout intéressé peut également transmettre par écrit ses observations, au plus tard le 14 juin 2021, 16 h, de la manière suivante :

Par courriel	Par la poste
	Me Caroline Dion, greffière
groffo@villo provest as so	Ville de Prévost
greffe@ville.prevost.qc.ca	2870, boulevard du Curé-Labelle
	Prévost (Québec) JOR 1T0

La séance sera diffusée en direct par l'entremise de la page Facebook de la Ville. Le lien pour accéder à la page Facebook est le suivant : <a href="https://www.facebook.com/villedeprevost">https://www.facebook.com/villedeprevost</a>.



Tout intéressé pourra également s'adresser au conseil municipal relativement à ces demandes lors de la tenue de la séance, par l'entremise de la page Facebook. Vous devrez toutefois être connecté à votre compte Facebook pour écrire dans la section « Commenter ».

Donné à Prévost, ce 27<sup>e</sup> jour de mai 2021.

Me Caroline Dion, notaire Greffière